

100407 Les sept plaies qui instaurent le doute sur la démocratie africaine

Professeur Moustapha Kasse

L'Opinion

Summary & Comment: L'analyse des récentes élections présidentielles africaines révèle les travers graves susceptibles de conduire à un processus démocratique bloqué qui plongerait le pays dans un cycle de violence et de déstabilisation aux conséquences imprévisibles. En effet, comme l'observe le Président Amadou Toumani Toure, «les coups d'Etat ne relèvent pas d'une volonté délibérée des casernes mais proviennent des politiciens qui sont incapables de trouver des solutions aux problèmes politiques». DN

Les sept plaies qui instaurent le doute sur la démocratie africaine

Le texte qui suit est extrait d'une conférence prononcée en novembre 1998, et il m'a semble que les dernières élections présidentielles en Afrique lui donnent un relief d'une brûlante actualité. (1)

Encadré 1 : Le vote africain

Quand le politiste s'intéresse aux élections africaines, c'est en effet pour souligner qu'elles «ne sont pas comme les autres» ; soit qu'il s'agisse d'élections «sans choix», voire sans électeurs, les masses africaines étant réputées amorphes et analphabètes (ce que l'anglais rend par «political apathy» pour s'épargner la peine de l'analyser), inaptés par culture au choix individuel puisque enserrées une fois pour toute dans les logiques clientélistes de l'intérêt matériel immédiat ; soit qu'on les juge au contraire à l'aune de notre normalité démocratique occidentale ; elles sont dès lors condamnées à n'être qu'imparfaites, au mieux des imitations malhabiles de nos propres rituels électoraux, au pire de simples simulacres.

Quant à l'obsession d'imposition d'élections libres, transparentes, honnêtes et disputées, outre son ethnocentrisme implicite (personne ne s'est aventuré à déclarer rétrospectivement que les municipales de 1989 à Paris n'avaient pas été «libres et honnêtes» , une fois connue l'ampleur de la fraude organisée par le clan Chirac pour s'assurer le grand chelem !), elle réduit implicitement l'élection à une technique politique ponctuelle , susceptible d'être importée «clés en main» avec l'aide d'experts internationaux à élections tandis qu'il s'agit en réalité d'un processus politique complexe entretenant des liens étroits avec la structure interne de la polité.

Daniel Compagnon :

Pour une analyse multidimensionnelle du processus électoral 7-8 mars 2002.

Généralement, le mode de scrutin présidentiel suscite des violences de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves dans la quasi-totalité des pays africains. Il s'achève souvent par les 7 plaies qui suivent dont les auteurs volontairement font un appel du pied à une troisième force régulatrice qui ne peut être que l'armée :

1. Dénoncer prématurément les fraudes massives, les chiffres falsifiés, le coup d'état, le hold up électoral. C'est la ritournelle de toutes les élections africaines. Cette véhémence dénonciation est plus haute que les preuves matérielles. Bien sûr, il est important de dénoncer les fraudes et les

manipulations pour une élection libre et transparente, mais il est aussi important de réunir minutieusement les preuves tangibles des allégations. Toutefois, il est dangereux de réduire la signification du processus électoral à la production de cet artefact «l'élection libre, transparente et honnête»

2. Contester ex-post les instruments et dispositifs électoraux nà savoir les institutions consensuelles d'organisation des élections, le fichier électoral et les mécanismes de dépouillement et de proclamation des résultats est tout simplement irresponsable. C'est ex-anté qu'il fallait exiger le plus de garanties possibles, ne faire confiance ni à la parole, ni à la signature de l'adversaire et mettre des clauses sécuritaires contre toutes les contingences. En définitive, il s'agit de se donner tous les moyens de déjouer tous les pièges et la mauvaise foi de l'adversaire. Il est de la plus haute responsabilité des acteurs de surveiller, dans la phase préparatoire, le processus électoral dans sa globalité et d'être vigilants sur toutes les procédures et les mécanismes
3. Déclarer ne pas faire confiance à la justice du pays taxée d'appendice du pouvoir ou de corrompue. Ces dirigeants sont portés aux gémonies du simple fait qu'ils sont nommés par l'Autorité Suprême. On oublie allégrement que la nomination aux plus hautes fonctions de la magistrature relève des prérogatives constitutionnelles du Président de la République souvent chef suprême de la magistrature.
4. S'autoproclamer vainqueur avant même la proclamation officielle des résultats par les institutions juridiques habilitées. C'est une attitude simplement ridicule et moralement répréhensible.
5. Se précipiter vers les médias occidentaux (souvent irrévérencieux) pour faire des déclarations fracassantes et pourfendre le processus électoral qualifié d'opaque, de pas fiable, de peu crédible et marqué de dysfonctionnement discréditant. On oublie que cette presse se prête, en toute circonstance, comme une sorte de caisse de résonance des intérêts extérieurs qui exploitent de telles déclarations comme preuve de l'infantilisme congénital des Africains.
6. Appeler le peuple à descendre dans les rues pour réclamer ou défendre par tous les moyens sa victoire. On cherche souvent à le fanatiser. Cette attitude est la meilleure preuve que l'on ne croit pas à la démocratie et de surcroît que l'on se place d'emblée en dehors de la légalité républicaine. On pense désespérément prendre le pouvoir par la rue.
7. Prendre la tête des premières manifestations pour se volatiliser à l'extérieur dès les premières salves. Comme quoi les généraux ne sont pas faits pour subir les affres de la répression. Ce sort est réservé aux fils des peuples les plus désespérés, les laissés pour compte qui sont réputés être les chairs à canon. De guerre lasse on se console : «repose-toi mon âme» jusqu'aux prochaines élections. (2)

Encadré 2 : Les conditions pour l'avènement de la démocratie

Quand les Africains auront le minimum vital sur les plans éducatif et sanitaire, quand la sécurité sociale pourra fonctionner comme dans les pays développés qui nous ont légué ce mode d'assistance mutuelle, lorsque l'on pourra vaincre l'interrogation, la précarité et la peur d'un futur incertain chez les jeunes, la démocratie ne sera plus considérée comme un luxe. Disparaîtront alors la majorité des maux qui minent encore nos sociétés et qui nous empêchent de vivre convenablement à travers un multipartisme respectueux. Et l'Afrique, même tardivement, doit prendre conscience de l'enjeu car les nations qui s'y adaptent sont celles qui connaissent la croissance la plus rapide, gage fondamental de la démocratie.

Noël Kodia :

La démocratie, un luxe pour les Africains ? D+C Développement et Coopération

No. 6, Novembre/Décembre 2002, p. 26-29

Ces erreurs et certainement bien d'autres sont le fait de professionnels de la représentation populaire ; elles dépeignent leur rigidité, leur manque d'ouverture et de maturité. Elles constituent des éléments qui ont amené des auteurs comme Noël KODIA à s'interroger pour savoir si «la démocratie n'est pas un luxe pour les Africains ? Pour cet auteur, la démocratie cessera d'être un luxe quand les Africains auront le minimum vital sur les plans économique, éducatif et sanitaire, quand la sécurité sociale pourra fonctionner comme dans les pays développés qui nous ont légué ce mode d'assistance mutuelle, lorsque l'on pourra vaincre l'interrogation, la précarité et la peur d'un futur incertain chez les jeunes. Disparaîtront alors la majorité des maux qui minent encore nos sociétés et qui nous empêchent de vivre convenablement à travers un multipartisme respectueux.»o (3)

Encadré 3 :La question problématique de la démocratie portative et mimétique

SANS nier l'importance des mécanismes institutionnels, on doit alors chercher ailleurs le «secret» de l'Etat de droit : dans une analyse en termes de légitimité qui assure le respect des règles, leur application effective. Laquelle s'appuie sur deux fondements dramatiquement méconnus en Afrique : les procédés démocratiques d'élaboration des règles, et le respect des valeurs républicaines dans leur mise en application, en d'autres termes la démocratie et la République.

La démocratie représentative ne se réduit pas à la liberté d'expression et au pluralisme du scrutin. Elle signifie l'élaboration pacifique d'un compromis (et non pas d'un consensus) entre les attentes parfois opposées de catégories sociales ayant des intérêts distincts, voire contradictoires. Dans les sociétés industrialisées, à l'origine de cette forme de démocratie s'est trouvée, un siècle durant, l'opposition entre d'une part la demande de liberté d'action formulée par ceux qui se sentent forts (les entrepreneurs), et d'autre part la demande d'égalité dans la répartition des biens exprimée par ceux qui se sentent faibles (les salariés).

Le caractère embryonnaire d'un tel clivage sociopolitique dans les sociétés non industrialisées, encore structurées en clans familiaux ou en groupes ethniques plutôt qu'en classes sociales, n'y facilite point la transposition des mécanismes démocratiques, d'emblée détournés au profit des antagonismes de clans dans leur désir d'accaparement des privilèges matériels afférents au pouvoir. Cette situation repose sur des structures sociales objectives - la persistance de solidarités communautaires et la faiblesse des clivages d'ordre socio-économique - et résiste donc à toutes les proclamations de principe de même qu'à tous les appels à l'éthique dont les élites africaines sont, depuis plus de trente ans, prodiges. Il n'y a ni démocratie ni débat politique authentique sans reconnaissance des conflits qui traversent le corps social, quelle qu'en soit la nature.

Redécouvertes et mises en oeuvre selon les caractéristiques propres aux sociétés de chaque pays, la démocratie et la République constitueraient en Afrique le fondement d'Etats renouvelés. Mais une telle refondation suppose l'abolition de l'élection du président de la République au suffrage universel, base de toutes les déviations autoritaires et de tous les accaparements, et son remplacement par un mode de désignation moins solennel le cantonnant au rôle plus effacé qui devrait être le sien, pour le plus grand profit des mécanismes de la démocratie représentative.

Thierry Michalon : *Pour la suppression de l'élection présidentielle en Afrique*, Le Monde Diplomatique, Janvier 1998

Par Professeur Moustapha Kasse, Président Ecole de Dakar, Doyen Honoraire et Membre de

l'Académie
www.mkasse.com

L'Opinion N°651

<http://www.zedcom.bf/hebdo/op651/hnation.php>